

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. DANIEL MEYER, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "OÙ EN EST LE PROJET DE REOUVERTURE DE LA VOIE FERROVIAIRE DE DELLE A BELFORT ? " (N° 2734)

Le dossier de réouverture de la ligne ferroviaire Delle – Belfort est un long fleuve qui n'a pas toujours été très tranquille. Les ralentissements, les écueils et les rapides n'ont pas manqué. Voici, en résumé, quelques dates importantes :

- 2005 : inscription du projet dans les raccordements de la Suisse au réseau européen à grande vitesse ;
- 2007 : inscription du projet dans le cadre de Contrat de projet Etat-Région (du côté français) ;
- 2009 : vote par le Parlement jurassien de sa participation au financement de l'infrastructure sur sol français ;
- 2013 : bouclage du financement de l'infrastructure ;
- 2014 : finalisation de toutes les études et documents nécessaires ;
- 2015 (->juillet) : procédure de délivrance de l'utilité publique. Commande par les CFF du matériel roulant.

Chacune de ces étapes a nécessité un nombre important d'interventions, de contacts, de négociations, d'efforts et d'imagination. Persévérance et patience ont été les maîtres-mots pour éviter le découragement.

Aux questions précises posées, nous répondons de la manière suivante :

1. A quel stade d'évolution se situe cet important dossier aujourd'hui ?

Le 22 juillet 2015, le préfet du Territoire de Belfort, au nom de l'Etat français, a déclaré la ligne d'utilité publique. Par analogie, on peut parler de cet acte comme l'équivalent de la délivrance d'un permis de construire avec la dimension supplémentaire que cette décision est basée sur les conclusions d'une commission indépendante qui s'est faite sa propre opinion tant sur le projet constructif lui-même que sur son intérêt général.

2. Y a-t-il des risques que le projet soit retardé ou même abandonné ?

Les travaux peuvent maintenant démarrer, ce qui est prévu en septembre 2015. Des recours peuvent être déposés mais, selon nos interlocuteurs français, les chances sont très limitées qu'ils puissent bénéficier de l'effet suspensif. L'ouverture de la ligne, sous réserve des imprévus de chantier, est agendée en décembre 2017. Entretemps, les différents partenaires vont continuer à travailler sur les horaires.

Delémont, le 18 août 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler